

Amendement n°2 au document d'enregistrement universel 2022





Société anonyme au capital de 1 318 529,50 euros

Siège social: 115 avenue Lacassagne - 69003 Lyon

487 647 737 R.C.S. Lyon

(la « Société »)

AMENDEMENT N°2 AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 13 septembre 2023 auprès de l'autorité des marchés financiers (l' « AMF »), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le présent amendement (l' « Amendement n°2 ») actualise et doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel 2022 de la Société, déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2023 sous le numéro D.23-0346 (le « Document d'Enregistrement Universel 2022 »), tel qu'amendé par un premier amendement déposé auprès de l'AMF le 26 juillet 2023 sous le numéro D.23-0346-A01 (l'« Amendement n°1 » et, avec l'Amendement n°2, les « Amendements »), incorporés par référence au présent Amendement n°2.

Une table de correspondance est fournie dans l'Amendement n°2 afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mises à jour ou modifiées.

Le Document d'Enregistrement Universel 2022 ainsi que ses amendements sont disponibles sur le site internet de la Société (https://www.adocia.com/fr/) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (https://www.adocia.com/fr/) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (https://www.amf-france.org/fr).

AVERTISSEMENT

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Amendement n°2 contient des informations relatives aux marchés de la Société et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent Amendement n°2 contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document d'Enregistrement Universel 2022, tels qu'amendés par les Amendements et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant, notamment, le marché dans lequel elle évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Amendement n°2 sont données uniquement à la date du présent Amendement n°2.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au paragraphe 1.4 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel 2022, tel qu'amendé par les Amendements avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

Sommaire

1.	PERS	ONNES RESPONSABLES	5
	1.1	PERSONNE RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT N°2	5
	1.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT N°2	5
	1.3	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	5
2.	EVOL	UTIONS RECENTES	6
	2.1	COMMUNIQUE DE PRESSE EN DATE DU 31/08/2023 : ADOCIA ANNONCE L'ENCAISSEMENT DE 500 000 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE PAR IPF PARTNERS D'UNE PARTIE DE SES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	6
3.	EVOL	.UTION DES ACTIVITES D'ADOCIA	7
	3.1	MISE A JOUR DE LA SECTION 1.2.6 « CONTRATS IMPORTANTS » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022	7
	3.2	MISE A JOUR DE LA SECTION 1.3.4 « TRESORERIE, FINANCEMENT ET CAPITAUX » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022	8
	3.3	MISE A JOUR DE LA SECTION 1.4.2 « RISQUES FINANCIERS » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022	9
	3.1	MISE A JOUR DE LA SECTION 5.2 « TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022	.11
4.	EVOL	UTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ	12
	4.1	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE	.12
	4.2	EMISSION D'ACTIONS ISSUE DE LA SOUSCRIPTION DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	.12
	4.3	MISE A JOUR DE LA SECTION 5.2.2 « HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022	.14
	4.4	MISE A JOUR DE LA SECTION 5.4 « PRINCIPAUX ACTIONNAIRES » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022	.14
5.	DOC	UMENTS DISPONIBLES	16
6	TARI	F DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEI	17

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 PERSONNE RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT N°2

Monsieur Olivier Soula, Directeur Général.

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT N°2

« J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 13septembre 2023

Olivier Soula Directeur Général

1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Madame Valérie Danaguezian, Directeur Administratif et Financier.

Tél: +33 (0)4 72 610 610

Fax: +33 (0)4 72 36 39 67

E-mail: contactinvestisseurs@adocia.com

2. EVOLUTIONS RECENTES

Les communiqués de presse significatifs de la Société publiés depuis le 26 juillet 2023, date de l'Amendement n°1, et disponibles sur le site internet de la Société (www.adocia.com) sont repris ci-après :

Date du communiqué	Communiqué de presse
31/08/2023	Adocia annonce l'encaissement de 500 000 euros au titre de l'exercice par IPF Partners d'une partie de ses Bons de Souscription d'Actions

2.1 COMMUNIQUE DE PRESSE EN DATE DU 31/08/2023: ADOCIA ANNONCE L'ENCAISSEMENT DE 500 000 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE PAR IPF PARTNERS D'UNE PARTIE DE SES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Disponible au chemin ci-après : lien

18h00 CEST - Adocia (Euronext Paris : FR0011184241 – ADOC), la société biopharmaceutique au stade clinique spécialisée dans le développement de formulations innovantes de protéines et de peptides pour le traitement du diabète et d'autres maladies métaboliques (la « **Société** »), annonce aujourd'hui l'exercice par IPF Partners (« **IPF** ») d'une partie de ses bons de souscription d'actions (« **BSA** »), donnant lieu à l'émission de 204 919 actions au prix de 2,44 euros par action soit un prix de souscription total d'environ 500 000 euros.

Les BSA émis au profit d'IPF en 2019 lors de la signature d'un premier contrat de prêt, puis en 2020 lors du réaménagement de la dette de la Société, donnent droit à la souscription d'un nombre d'actions ordinaires de la société égal à 15% du montant prêté, soit 2 550 000 euros au total, divisé par un prix par action égal à 95% du plus petit prix d'émission d'une action ordinaire constaté pendant la durée d'exercice des BSA (tel que plus amplement décrit au chapitre 1.2.6.6 du Document d'Enregistrement Universel 2022 de la Société), soit à ce jour 2,44 euros correspondant à 95% du prix d'émission des actions émises sur conversion d'obligations par Vester Finance au mois d'avril 2023.

Sur cette base, le solde des BSA détenus par IPF Partners (après l'exercice des bons ci-dessus), exerçable jusqu'en octobre 2026, donne à ce jour droit à la souscription de 840.162 actions en contrepartie du versement à la société d'un montant total d'environ 2 050 000 euros.

L'admission aux négociations des actions auxquelles les BSA donnent droit fera l'objet d'un prospectus d'admission soumis à l'approbation de l'AMF dans les semaines qui viennent.

3. EVOLUTION DES ACTIVITES D'ADOCIA

3.1 MISE A JOUR DE LA SECTION 1.2.6 « CONTRATS IMPORTANTS » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

Le présent paragraphe amende et remplace le paragraphe de la Section 1.2.6.6 « Emprunt obligataire conclu avec la société IPF Fund II » du Chapitre 1 du Document d'Enregistrement Universel 2022, tel que mis à jour dans l'Amendement n°1.

« Le 11 octobre 2019, la Société a obtenu une ligne de financement obligataire auprès d'IPF Partners, via son fonds d'investissement IPF Fund II, consistant en l'émission, en deux tranches égales, d'un nombre total de 15 millions d'obligations, à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions, pour un montant maximum d'emprunt obligataire en principal de 15 millions d'euros.

En date du 13 juillet 2023, la Société a remboursé l'intégralité de l'emprunt obligataire souscrit auprès d'IPF Partners (soit 9,8 millions d'euros de dettes financières et 0,4 millions d'euros de frais associés), et a reçu en contrepartie une main levée portant sur l'ensemble des sûretés qui garantissait le remboursement des Obligations.

Ainsi à la date de l'Amendement n°2, la Société est libérée de l'ensemble des sûretés et nantissements donnés qui avaient été consentis en garantie de l'emprunt obligataire.

IPF Partners conserve les droits attachés aux bons de souscription d'actions qui ont été émis à son bénéfice en 2019 et en 2020 dans le cadre du contrat d'emprunt obligataire.

Ces bons de souscription d'actions donnent droit à la souscription d'un nombre d'actions ordinaires de la société égal à 15% du montant prêté, soit 2 550 000 euros au total, divisé par un prix par action égal à 95% du plus petit prix d'émission d'une action ordinaire constaté pendant la durée d'exercice des bons de souscription , soit à la date de l'Amendement n°2, 2,44 euros correspondant à 95% du prix d'émission des actions émises en avril 2023 sur conversion d'obligations émises au bénéfice de Vester Finance et de certains autres investisseurs européens.

En date du 29 août 2023, IPF Fund II a exercé une partie de ses bons de souscription d'actions à hauteur de 204 919 actions, pour laquelle la Société a perçu un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 500 000€. Les bons de souscription d'actions restant en circulation, représentant un nombre de 840.162 actions, peuvent être exercés par IPF Partners jusqu'en octobre 2026 pour les bons de souscription d'actions émis en 2019 et jusqu'en juillet 2027 pour les bons de souscription d'actions émis en 2020, pour un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 2.050.000 euros (sur la base d'un prix d'exercice indicatif égal à 2,44 euros).

Pour de plus amples informations sur les bons de souscription d'actions émis au bénéfice d'IPF Fund II, se référer à la section 4.3.3.7 du Document d'Enregistrement Universel 2022, tel qu'Amendé par l'Amendement n°2. »

Le présent paragraphe amende et remplace le paragraphe de la Section 1.2.6.7 « Contrats PGE (Prêt Garanti par l'Etat) » du Chapitre 1 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

« En août 2020, Adocia a obtenu des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) auprès de BNP, HSBC, LCL et Bpifrance pour un montant total de 7 millions d'euros. Ces prêts sont garantis par l'Etat français à hauteur de 90% des montants dus.

Le 30 novembre 2022, la Société a commencé à amortir les PGE selon les échéanciers prévus aux contrats, pour un montant de 0,4 million d'euros.

Dans le cadre des discussions engagées avec les banques, la Société a formulé auprès des prêteurs une demande de réaménagement des modalités d'amortissement des PGE comportant notamment une franchise de remboursement des échéances en principal sur 12 mois sans changement de maturité. Cette demande a été acceptée par les prêteurs le 4 août 2023. A l'issue de cette période de franchise, soit en novembre 2024, les remboursements trimestriels de la dette PGE de 5,4 millions reprendront jusqu'en août 2026.

Dans le cadre de ce réaménagement, la société HSBC Continental Europe accepte également de renoncer au covenant dont elle bénéficiait et qui obligeait la Société à conserver une position de trésorerie sur l'ensemble de ses comptes bancaires à un niveau minimum de 2 millions d'euros. »

3.2 MISE A JOUR DE LA SECTION 1.3.4 « TRESORERIE, FINANCEMENT ET CAPITAUX » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

Le présent paragraphe amende et remplace le paragraphe de la Section 1.3.4.1 « Financement par l'emprunt » du Chapitre 1 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

« En juillet 2023, Adocia a signé un accord avec Sanofi pour un contrat d'exclusivité sur M1Pram pour 10 millions d'euros, qui a été encaissé par la Société le 20 juillet 2023. Cet accord a permis de sécuriser une opération de financement de 10 millions d'euros constituée d'un placement privé de 5 millions d'euros notamment souscrit par Gérard Soula, Président du Conseil d'Administration d'Adocia, et Bpifrance, complétée par l'émission d'obligations convertibles souscrite par Vester Finance et des investisseurs européens pour un montant de 5 millions d'euros.

A la suite de ces accords, la Société a procédé début juillet 2023 au remboursement anticipé de son emprunt obligataire auprès d'IPF Partners pour un montant de 10,2 millions d'euros correspondant à la totalité de l'encours et des intérêts courus au titre de l'emprunt obligataire et les frais juridiques associés.

En date du 04 août 2023, un accord a été signé avec les prêteurs des PGE (Prêts Garantis par l'Etat) contractualisant une franchise de remboursement des échéances en principal sur 12 mois à compter de cette date, générant ainsi une économie de 1,7 million d'euros.

En date du 29 août 2023, IPF Partners a exercé une première partie de ses bons de souscription d'actions à hauteur de 204 919 actions, pour laquelle la Société a reçu un montant (prime d'émission incluse) d'environ 500 000 euros.

Enfin, l'ensemble des obligations convertibles en actions émises par la Société dites « OC 1023 », « OC 1124 » et « OC 0725 » ont été intégralement converties par leurs titulaires au 1^{er} septembre 2023. La conversion a conduit depuis octobre 2021 et jusqu'à septembre 2023, à l'émission respectivement de 1 502 007 actions pour les OC1023 (soit 11,4% du capital), 2 049 968 actions pour les OC1124 (soit 15,5% du capital) et 1 152 260 actions pour les OC0725 (soit 8,7% du capital). Les conversions réalisées sur la période juillet, août et septembre ont pour impact une diminution des dettes financières de la Société de 8 millions d'euros et une augmentation du capital social à hauteur de 171.000 euros.

A l'issue de l'ensemble de ces opérations, la Société dispose à fin août 2023 de près de 16 millions d'euros, comparé à 12,1 millions d'euros au 30 juin 2023. Sans nouvelle entrée financière, ce niveau de trésorerie n'est pas suffisant pour permettre à la Société de faire face à ses obligations au cours des 12 mois suivant la date d'approbation du présent Prospectus. En effet, la Société prévoit que ses ressources lui permettent de financer ses activités jusqu'à fin juin 2024. La Société estime que le montant net des liquidités supplémentaires nécessaires pour répondre à ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois est d'environ 3,5 millions d'euros.

Pour étendre son horizon de trésorerie, la Société envisage les potentielles sources de financement décrites ci-après :

- Les bons de souscription d'actions émis au bénéfice d'IPF Partners encore en circulation, représentant un nombre de 840.162 actions, peuvent être exercés jusqu'en octobre 2026 pour les bons de souscription d'actions émis en 2019 et jusqu'en juillet 2027 pour les bons de souscription d'actions émis en 2020, pour un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 2.050.000 euros (sur la base d'un prix d'exercice indicatif égal à 2,44 euros).
- La Société dispose de 2 partenariats, l'un avec Tonghua Dongbao et l'autre avec Sanofi, qui sont susceptibles de générer des revenus probables sur la période :
 - L'accord signé avec Sanofi est une première étape. L'objectif est de signer un accord de partenariat mondial sur le développement, la production et la commercialisation de M1Pram, ce qui permettrait de renforcer significativement la position de trésorerie de la Société; et

- Dans le cadre du partenariat conclu avec Tonghua Dongbao (« THDB ») sur BioChaperone® Lispro et BioChaperone® Combo en 2018, la Société est éligible à recevoir 80 millions de dollars de paiement d'étape, dont 20 millions de dollars attendus à partir du deuxième trimestre 2024 : la fin de la phase 3 en cours sur BioChaperone® Lispro devrait générer un paiement d'étape de 10 millions de dollars (non conditionné aux résultats obtenus) et l'entrée en phase 3 de BioChaperone® Combo devrait quant à lui générer un paiement d'étape de 10 millions de dollars.
- La Société entend poursuivre le développement de ses autres plateformes technologiques : AdoShell® Islets, AdOral® et AdoGel® pour lesquelles des études de faisabilité sont en cours ou au stade de négociation. L'objectif de ces études est de déboucher sur la signature de partenariat. Sans financement de partenaire, le développement serait soit arrêté soit poursuivi à minima. Des actions de réduction des dépenses opérationnelles de la Société seraient également alors entreprises.

Au cours des douze prochains mois, la Société a des raisons de penser que d'autres financements supplémentaires (nouveaux partenariats, nouvelles levées de fonds, ...) sont susceptibles d'être obtenus bien que les probabilités dépendent de facteurs indépendants du contrôle de la société.

Le management travaille activement sur l'ensemble de ces sources de financement en parallèle et reste confiant sur ses chances de pouvoir étendre son horizon de trésorerie.

Si l'une des potentielles sources de financement décrites ci-dessus ne se réalisaient pas, cela affecterait les capacités de la Société à atteindre certains de ces objectifs, voire ses capacités à poursuivre son activité. »

3.3 MISE A JOUR DE LA SECTION 1.4.2 « RISQUES FINANCIERS » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

Le présent paragraphe amende et remplace le paragraphe de la Section 1.4.2.2 « La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin notamment d'assurer son développement » du Chapitre 1 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

« Historiquement, la Société a financé sa croissance principalement par voie de renforcement de ses fonds propres, sous la forme d'augmentations de capital.

En fin d'année 2019, la Société a eu recours à un financement à hauteur de 15 millions d'euros par le biais d'une émission obligataire assortie de bons de souscription d'actions au bénéfice d'IPF Partners, via son fonds d'investissement IPF Funds II. Cet emprunt obligataire comprend des covenants financiers, des suretés habituelles, notamment le nantissement de certains droits de propriété intellectuelle. Fin mars 2023, la Société ne respectait plus ses engagements financiers et avait entamé des discussions pour les aménager dans l'attente de la signature d'un partenariat et/ou d'un financement complémentaire. Début juin, IPF Partners a exercé ses droits et sûretés, et a demandé à la Société le remboursement anticipé de la totalité de la dette. La Société a alors obtenu une suspension de cette mesure jusqu'au 30 juin 2023, et a décidé début juillet de procéder au remboursement anticipé de son prêt auprès d'IPF Partners pour un montant de 10,2 millions d'euros incluant la totalité de l'emprunt obligataire et les frais juridiques associés (cf. Section 1.3.4.3).

Au cours de l'année 2020, la Société a obtenu des prêts garantis par l'état (PGE) pour un montant total de 7 millions d'euros dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19.

En octobre 2021, la Société a réalisé une opération de financement par émission d'actions nouvelles au bénéfice de Gérard Soula, à hauteur de 1 million d'euros, et une émission d'obligations convertibles en action à prix variable dites « OC1023 » entièrement souscrites par Vester Finance et des investisseurs européens pour un montant total de 6 millions d'euros nets.

En novembre 2022, la Société a réalisé une nouvelle opération de financement par émission d'obligations convertibles en action à prix variable dites « OC1124 », d'un montant de 6 millions souscrites par les mêmes investisseurs et ayant les mêmes caractéristiques principales que les OC1023.

En juillet 2023, la Société a signé un accord avec Sanofi pour un contrat d'exclusivité sur M1Pram pour 10 millions d'euros, qui a été encaissé par la Société le 20 juillet 2023. Cet accord a permis de sécuriser une opération de financement de 10 millions d'euros constituée d'un placement privé de 5 millions d'euros souscrit notamment par Gérard Soula, Président du Conseil d'Administration de la Société, et Bpifrance ¹, complétée par l'émission d'obligations convertibles en action à prix variable dites « OC 0725 » d'un montant de 5 millions d'euros, souscrites par les mêmes investisseurs et ayant les mêmes caractéristiques principales que les OC 1023 et les OC1124.

A la suite de ces accords, la Société a procédé début juillet au remboursement anticipé de son emprunt obligataire auprès d'IPF Partners pour un montant de 10,2 millions d'euros incluant la totalité de la dette et les frais juridiques associés.

En date du 4 août 2023, un accord a été signé avec les prêteurs des PGE (Prêts Garantis par l'Etat) contractualisant une franchise de remboursement des échéances en principal sur 12 mois à compter de cette date, générant ainsi une économie de 1,7 million d'euros.

En date du 29 août 2023, IPF Partners a exercé une première partie de ses bons de souscription d'actions à hauteur de 204 919 actions, pour laquelle la Société a reçu un montant (prime d'émission incluse) d'environ 500 000 euros.

Enfin, l'ensemble des obligations convertibles en actions émises par la Société dites « OC 1023 », « OC 1124 » et « OC 0725 » ont été intégralement converties par leurs titulaires au 1^{er} septembre 2023.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses technologies et la poursuite de sa stratégie mais pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance, ou de respecter les engagements financiers demandés par les prêteurs.

Par ailleurs, la Société pourrait se trouver obligée de rembourser tout ou partie de ses emprunts, obligations convertibles ou non et autres dettes, en particulier en cas de survenance d'un cas de défaut aux termes de l'un ou plusieurs de ses contrats de financement. Ces évènements pourraient l'obliger à rechercher d'autres sources de financement, moyennant le renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital et/ou la souscription d'emprunts bancaires.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financièrement acceptables pour la Société. À défaut de disposer des fonds nécessaires, la Société pourrait devoir :

- repousser, réduire ou annuler des programmes de recherches;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ;
- accorder des licences sur tout ou partie de son portefeuille à des partenaires ou à des tiers ; ou
- conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient lui être moins favorables que ceux qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée, notamment dans un contexte où la valeur de l'action de la Société a atteint un niveau historiquement bas, ce qui pourrait entrainer une dilution potentiellement significative des actionnaires actuels.

La Société recherche activement des partenaires pour les projets matures de son portefeuille et poursuit leur développement en focalisant néanmoins ses dépenses sur les projets et les activités prioritaires.

La Société dispose à fin août 2023 de 16 millions d'euros, contre 12,1 millions d'euros au 30 juin 2023. Sans nouvelle entrée financière, ce niveau de trésorerie n'est pas suffisant pour permettre à la Société de faire face à ses obligations au cours des 12 mois suivants la date de l'Amendement n°2. En effet, la Société prévoit que ses ressources lui permettent de financer ses activités jusqu'à fin juin 2024. La Société estime que le montant net des liquidités

 $^{^1}$ Agissant pour le compte du fonds FPS Bpifrance Innovation I – Compartiment Venture dont elle assure la gestion.

supplémentaires nécessaires pour répondre à ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois est d'environ 3,5 millions d'euros.

Pour étendre son horizon de trésorerie, la Société envisage les potentielles sources de financement décrites ci-après :

- Les bons de souscription d'actions émis au bénéfice d'IPF Partners encore en circulation, représentant un nombre de 840.162 actions, peuvent être exercés par IPF Partners jusqu'en octobre 2026 pour les bons de souscription d'actions émis en 2019 et jusqu'en juillet 2027 pour les bons de souscription d'actions émis en 2020, pour un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 2.050.000 euros (sur la base d'un prix d'exercice indicatif égal à 2,44 euros).
- La Société dispose de 2 partenariats, l'un avec Tonghua Dongbao et l'autre avec Sanofi, qui sont susceptibles de générer des revenus probables sur la période :
 - L'accord signé avec Sanofi est une première étape. L'objectif est de signer un accord de partenariat mondial sur le développement, la production et la commercialisation de M1Pram, ce qui permettrait de renforcer significativement la position de trésorerie de la Société; et
 - Dans le cadre du partenariat conclu avec Tonghua Dongbao (« THDB ») sur BioChaperone® Lispro et BioChaperone® Combo en 2018, la Société est éligible à recevoir 80 millions de dollars de paiement d'étape, dont 20 millions de dollars attendus à partir du deuxième trimestre 2024 : la fin de la phase 3 en cours sur BioChaperone® Lispro devrait générer un paiement d'étape de 10 millions de dollars (non conditionné aux résultats obtenus) et l'entrée en phase 3 de BioChaperone® Combo devrait quant à lui générer un paiement d'étape de 10 millions de dollars.
- La Société entend poursuivre le développement de ses autres plateformes technologiques : AdoShell® Islets, AdOral® et AdoGel® pour lesquelles des études de faisabilité sont en cours ou au stade de négociation. L'objectif de ces études est de déboucher sur la signature de partenariat. Sans financement de partenaire, le développement serait soit arrêté soit poursuivi à minima. Des actions de réduction des dépenses opérationnelles de la Société seraient également alors entreprises.

Au cours des douze prochains mois, la Société a des raisons de penser que d'autres financements supplémentaires (nouveaux partenariats, nouvelles levées de fonds...) sont susceptibles d'être obtenus bien que les probabilités dépendent de facteurs indépendants du contrôle de la société.

Le management travaille activement sur l'ensemble de ces sources de financement en parallèle et reste confiant sur ses chances de pouvoir étendre son horizon de trésorerie.

Si l'une des potentielles sources de financement décrites ci-dessus ne se réalisaient pas, cela affecterait les capacités de la Société à atteindre certains de ces objectifs, voire ses capacités à poursuivre son activité. »

3.1 MISE A JOUR DE LA SECTION 5.2 « TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

Le contenu de la Section 5.1.2 « Titres non représentatifs du capital » du Chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2022 est supprimé et est remplacé par « Néant ».

4. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

4.1 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Depuis le 26 juillet 2023, le capital social de la Société (initialement de 1 125 632,70 euros) a évolué comme suit :

- émission de 28 672 actions ordinaires nouvelles, issue de la conversion de 104 365 obligations convertibles dites « OC 1023 », représentant une augmentation de capital de 2 867,20 euros.
- émission de 533 617 actions ordinaires nouvelles, issue de la conversion de 2 198 422 obligations convertibles dites « OC 1124 », représentant une augmentation de capital de 53 361,70 euros.
- émission de 899 790 actions ordinaires nouvelles, issue de la conversion de 437 526 obligations convertibles dites « OC 0725 », représentant une augmentation de capital de 89 979 euros.
- émission de 2 900 actions ordinaires nouvelles, issue de l'acquisition définitive d'actions gratuites (AGA), représentant une augmentation de capital de 290 euros.
- émission de 3 800 actions ordinaires nouvelles, issue de l'acquisition définitive d'actions gratuites (AGA), représentant une augmentation de capital de 380 euros.
- émission de 2 800 actions ordinaires nouvelles, issue de la souscription de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), représentant une augmentation de capital de 280 euros.
- émission de 204 919 actions ordinaires nouvelles, issue de la souscription de bons de souscription d'actions (BSA) par IPF Partners, représentant une augmentation de capital de 20 491,90 euros.
- émission de 252 470 actions ordinaires nouvelles, issue de la conversion de 129 013 obligations convertibles dites « OC 0725 », représentant une augmentation de capital de 25 247 euros.

A la date de l'Amendement n°2, le capital social de la Société est de 1 318 529,50 euros, divisé en 13 185 295 actions ordinaires d'une valeur nominale de dix centimes (EUR. 0,10) chacune, intégralement libérées.

4.2 EMISSION D'ACTIONS ISSUE DE LA SOUSCRIPTION DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

La présente section amende et remplace la Section 5.1.5 « Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription » du Chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2022, créée par l'Amendement n°1.

« Au 1^{er} septembre 2023, les valeurs mobilières et autres instruments en cours de validité ouvrant droit à une quotepart du capital sont de trois natures différentes (actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise).

Par ailleurs, l'ensemble des obligations convertibles en actions émises par la Société dites « OC 1023 », « OC 1124 » et « OC 0725 » ont été intégralement converties par leurs titulaires au 1^{er} septembre 2023.

Les caractéristiques des actions attribuées gratuitement et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise sont décrite en section 4.3.3.7 du Document d'Enregistrement Universel 2022. Celles des bons de souscription d'actions sont décrites ci-dessous.

En mai 2023, le conseil d'administration a approuvé l'attribution de bons de souscription d'actions au bénéfice d'un nouvel administrateur, monsieur Mads Dall, ratifié par l'assemblée générale du 11 mai 2023. Ce dernier a souscrit, en août 2023, à la totalité des BSA attribués.

	BSA 2013	BSA 2017	BSA 2019 (IPF)	BSA 2020 (IPF)	BSA 2021	BSA 2023
Date d'assemblée	18/06/2013	12/11/2015	16/05/2019	28/05/2020	20/05/2021	20/05/2021
Date décision du conseil d'administration	13/12/2013	07/03/2017	03/10/2019	20/07/2020	20/05/2021	11/05/2023
Nombre de BSA autorisés	20 000	40 000	15 000 000	35 005	13 500	4 500
Nombre de BSA émis	20 000	40 000	15 000 000	35 005	10 215	4 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	20 000	40 000	922 131 (5)	122 950 (6)	10 215	4 500
dont mandataires sociaux	20 000	-	-	-	10 215	4 500
Point de départ d'exercice	1/1/2014	7/03/2017	11/10/2019	20/07/2020	20/05/2021	14/12/2022
Date d'expiration	13/12/2023	07/03/2027	11/12/2026	19/07/2027	19/05/2031	13/12/2032
Prix d'émission (euros)	0,588	1	gratuit	gratuit	2,87	1,44
Prix d'exercice (euros) contractuel	5,88	20,65	(3)	(3)	8,93	3,62
Modalités d'exercice	(1)	(2)	(4)	(4)	(7)	(7)
Nombre d'actions souscrites au 1er septembre 2023	0	0	204 919	0	0	0
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés au 1 ^{er} septembre 2023	0	0	0	0	0	0
BSA restants au 1 ^{er} septembre 2023	20 000	40 000	11 662 557	35 005	10 215	4 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 1 ^{er} septembre 2023	20 000	15 000	717 212 (5)	122 950 (6)	3 450	4 500
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des BSA en circulation au 1 ^{er} septembre 2023 (en supposant remplies l'ensemble des conditions d'exercice desdits BSA)	20 000	40 000	717 212 (5)	122 950 (6)	10 215	4 500

(1) Les BSA12-2013 ont été attribués à deux administrateurs indépendants. Ils sont exerçables en totalité à la date du présent Amendement n°2 et pendant une période de 10 ans.

(2) Les BSA 03-2017 ont été attribués à un consultant scientifique. A la date du présent Amendement n°2, 15 000 BSA03-2017 sont exerçables ; le solde, soit 25 000 BSA 032017 le sera sous réserve de satisfaire aux conditions et aux critères de performance détaillés dans le « Warrants agreement » et validés par le conseil d'administration.

(3) Le prix d'exercice de chaque BSA est égal à 95 % du plus petit prix d'émission d'une action ordinaire émise par la Société pendant la période d'exercice du BSA en question (hors intéressement des salariés et dirigeants). Ce prix d'exercice ne peut néanmoins pas être inférieur à 80 % de la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois séances de bourse précédent l'émission d'actions considérée. A la date de l'Amendement n°2, le prix d'exercice des BSA est égal à 2,44 euros.

(4) Les BSA sont exerçables en totalité ou en partie, pour un prix d'exercice total minimum de 100 000 euros, en une ou plusieurs fois, à tout moment à compter de leur date d'émission jusqu'à leur date d'expiration.

(5) Sur la base d'un prix d'exercice ajusté indicatif égal à 2,44 euros. Les BSA 2019(IPF) donnent droit à la souscription d'un nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société égal à 15 % de l'emprunt obligataire accordé par IPF Partners, soit 2.550.000 euros au total, divisé par leur prix d'exercice (ce nombre étant toutefois limité à 1.370.000 actions ordinaires nouvelles, sous réserve de tout ajustement légal ou contractuel).

(6) Sur la base d'un prix d'exercice ajusté indicatif égal à 2,44 euros. Les BSA 2020(IPF) donnent droit à la souscription d'un nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société égal à 300.000 euros divisé par leur prix d'exercice (ce nombre étant toutefois limité à 182.397 actions ordinaires nouvelles, sous réserve de tout ajustement légal ou contractuel).

 $(7) Les BSA sont exerçables par 1/3 \`{a} la date de chaque anniversaire de leur attribution, et au plus tard dans les 10 ans de leur attribution.$

A la date du présent Amendement n°2, 11 772 277 BSA sont exerçables (sous réserve, le cas échéant, de la réalisation des critères de performances) et l'exercice intégral de ces BSA pourrait conduire à la création de 883.112 actions de 0,10 euro de nominal (sur la base d'un prix d'exercice ajusté indicatif égal à 2,44 euros pour les BSA 2019 et 2020).

Synthèse des instruments dilutifs

A la date du présent amendement, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être émises par exercice de l'intégralité des droits donnant accès au capital de la Société s'élève à 1 196 832 actions, soit une dilution maximale de 8,32% sur la base du capital pleinement dilué. La dilution en droit de vote s'établit à 7,08% sur la base des droits de vote pleinement dilués.

4.3 MISE A JOUR DE LA SECTION 5.2.2 « HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

La présente section amende et remplace la Section 5.2.2.1 « Evolution historique depuis le 1^{er} janvier 2022 » du Chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2022, telle que mise à jour dans l'Amendement n°1.

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre actions créées	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale	Capital social
janv22	Conversion obligations	5 593,40 €	55 934	7 326 890	0,10€	732 689,00€
févr22	Conversion obligations	3 227,70 €	32 277	7 359 167	0,10€	735 916,70 €
mars-22	Conversion obligations	44 765,90 €	447 659	7 806 826	0,10€	780 682,60 €
avr22	Conversion obligations	4 456,30 €	44 563	7 851 389	0,10€	785 138,90 €
avr22	Acquisition d'AGA	112,50€	1 125	7 852 514	0,10€	785 251,40 €
mai-22	Conversion obligations	20 784,80 €	207 848	8 060 362	0,10€	806 036,20 €
juin-22	Conversion obligations	6 366,00 €	63 660	8 124 022	0,10€	812 402,20 €
juil22	Conversion obligations	282,00€	2 820	8 126 842	0,10€	812 684,20 €
août-22	Conversion obligations	12 751,50 €	127 515	8 254 357	0,10€	825 435,70 €
sept22	Conversion obligations	10 067,60 €	100 676	8 355 033	0,10€	835 503,30 €
sept22	Acquisition d'AGA	452,50€	4 525	8 359 558	0,10€	835 955,80€
oct22	Conversion obligations	19 262,20 €	192 622	8 552 180	0,10€	855 218,00 €
déc22	Conversion obligations	16 236,20 €	162 362	8 714 542	0,10€	871 454,20 €
déc22	Acquisition d'AGA	1 177,50 €	11 775	8 726 317	0,10€	872 631,70 €
janv23	Conversion obligations	20 339,00€	203 390	8 929 707	0,10€	892 970,70€
févr23	Conversion obligations	946,40 €	9 464	8 939 171	0,10€	893 917,10€
mars-23	Conversion obligations	1 481,50€	14 815	8 953 986	0,10€	895 398,60€
mars-23	Emission d'actions	90,00€	900	8 954 886	0,10€	895 488,60€
avr-23	Conversion obligations	1 556,50€	15 565	8 970 451	0,10€	897 045,10€
mai-23	Conversion obligations	77 828,90€	778 289	9 748 740	0,10€	974 874,00€
juin-23 (1)	Conversion obligations	-	-	-	0,10€	974 874,00€
juil-23	Conversion obligations	40 626,70€	406 267	10 155 007	0,10€	1 015 500,70 €
juil-23	Emission d'actions	110 132 €	1 101 320	11 256 327	0,10€	1 125 632,70 €
juil-23	Conversion obligations	19 670,3€	196 703	11 453 030	0,10€	1 145 303,00€
juil-23	Conversion obligations	2 867,20 €	28 672	11 481 702	0,10€	1 148 170,20 €
août-23	Conversion obligations	28 762,00 €	287 620	11 769 322	0,10€	1 176 932,20€
août-23	Conversion obligations	26 477,00€	264 770	12 034 092	0,10€	1 203 409,20 €
août-23	Conversion obligations	34 740,00€	347 400	12 381 492	0,10€	1 238 149,20 €
août-23	Conversion obligations	33 691,40 €	336 914	12 718 406	0,10€	1 271 840,60 €
août-23	Exercice BSA	20 491,90€	204 919	12 923 325	0,10€	1 292 332,50 €
août-23	Acquisition d'AGA	670€	6 700	12 930 025	0,10€	1 293 002,50 €
août-23	Exercice de BSPCE	280€	2 800	12 932 825	0,10€	1 293 282,50 €
sept23	Conversion obligations	25 247€	252 470	13 185 295	0,10€	1 318 529,50 €

⁽¹⁾ Compte tenu de la suspension du cours sur le mois de juin 2023, aucune conversion d'OCA n'a eu lieu sur la période.

Evolution du titre – Risque de variation de cours

« Les titres de la Société sont cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris depuis le 14 février 2012 (cours d'introduction de 15,88 euros).

Sur les premiers mois de l'exercice 2023, le titre est passé de 4,55 euros au 2 janvier 2023 à 11,70 euros au 1^{er} septembre 2023, faisant ainsi ressortir la capitalisation boursière de la Société à un montant de 132 millions euros. »

4.4 MISE A JOUR DE LA SECTION 5.4 « PRINCIPAUX ACTIONNAIRES » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

La présente section amende et remplace la Section 5.4.2 « Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2023 sur une base pleinement diluée » du Chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2022, telle que mise à jour dans l'Amendement n°1.

A la connaissance de la Société, la répartition de son capital et de ses droits de vote était la suivante au 1^{er} septembre 2023 :

	Situation au 1 ^{er} sept. 2023 (base non diluée)			Situation au 1 ^{er} sept. 2023 (base diluée)		
	Nbre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nbre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹
Famille Soula	1 943 221	14,7%	21,9%	2 122 221	14,8%	21,5%
Gérard Soula (*)	1 336 851	10,1%	14,2%	1 445 851	10,1%	13,9%
Olivier Soula (*)	310 190	2,4%	3,9%	380 190	2,6%	4,1%
Rémi Soula	278 690	2,1%	3,5%	278 690	1,9%	3,3%
Laure Soula	17 490	0,1%	0,2%	17 490	0,1%	0,2%
Investisseurs financiers	1877 685	14,2%	19,0%	2717847	18,9%	22,6%
Innobio (a)	621 641	4,7%	7,9%	621 641	4,3%	7,4%
Fonds BioAM (b)	112 716	0,9%	1,4%	112716	0,8%	1,3%
FPS Bpifrance Innovation I (c)	550 660	4,2%	3,5%	550 660	3,8%	3,3%
Sous total (a)+(b)+(c)	1 285 017	9,7%	12,9%	1 285 017	8,9%	11,9%
Fonds Amundi	1570	0,0%	0,0%	1 570	0,0%	0,0%
Fonds Viveris	25 618	0,2%	0,2%	25 618	0,2%	0,2%
Oréo Finance	40 561	0,3%	0,5%	40 561	0,3%	0,5%
SHAM (2)	320 000	2,4%	4,1%	320 000	2,2%	3,8%
IPF Partners	204 919 (5)	1,6%	1,3%	1 045 081(6)	7,3%(6)	6,2%(6)
Salariés	344 169	2,6%	2,8%	447 124	3,1%	3,2%
Comité Scientifique (BSA)	700	0,0%	0,0%	40 700	0,3%	0,2%
Administrateurs non dirigeants				34 715	0,2%	0,2%
Autocontrole (3)	3 750	0,0%	0,0%	3 750	0,0%	0,0%
Autres actionnaires (4)	9 0 1 5 7 7 0	68,4%	56,3%	9 015 770	62,7%	52,3%
TOTAL	13 185 295	100,0%	100,0%	14 382 127	100,0%	100,0%

^{*} Administrateurs de la Société

En date du 3 août 2023, la Société a été informée des franchissements de seuils suivants :

- Le franchissement à la hausse du seuil légal de 10% du capital de la Société par l'EPIC Bpifrance, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Investissement agissant en qualité de société de gestion des fonds Innobio, bioAm 1B C2et FPS Bpifrance Innovation I Compartiment venture, en date du 28 juillet 2023.
- Le franchissement à la hausse du seuil légal de 10% du capital de la Société par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Investissement agissant en qualité de société de gestion des fonds Innobio et bioAm 1B C2, en date du 28 juillet 2023.
- Le franchissement, individuellement, de ce même seuil légal par Bpifrance Investissement.

⁽¹⁾ Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées (quelle que soit leur catégorie) pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

⁽²⁾ SHAM: Société Hospitalière d'Assurance Mutuelles.

⁽³⁾ Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux.

⁽⁴⁾ En ce compris les actions le cas échéant détenues au porteur par les investisseurs financiers historiques de la Société.

⁽⁵⁾ En tenant compte de l'exercice des BSA par IPF Partners le 29 août 2023.

⁶⁾ Sur la base d'un prix d'exercice ajusté indicatif égal à 2,44 euros.

5. DOCUMENTS DISPONIBLES

Pendant la durée de validité du présent Amendement n°2, les documents listés ci-dessous peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.adocia.com), le cas échéant :

- Le Document d'Enregistrement Universel 2022;
- L'Amendement n°1 au Document d'Enregistrement Universel 2022 ;
- L'Amendement n°2 au Document d'Enregistrement Universel 2022 ;
- Les statuts de la Société;
- Tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société dont une partie est incluse dans le Document d'Enregistrement Universel 2022.

6. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 et 2 du règlement délégué (UE) n° 2019/980 du 14 mars 2019, tel qu'amendé et permet d'identifier, dans une colonne dédiée, les informations du Document d'Enregistrement Universel faisant l'objet d'une actualisation par le présent Amendement $n^{\circ}2$.

	ues des annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 uars 2019	Chapitre(s) /Section(s) du Document d'Enregistrement Universel	Section(s) de l'Amendement n°2
1.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE	Chapitre 6	:
1.1	Identité des personnes responsables	6.1.1	
1.2	Déclaration des personnes responsables	6.1.2	
1.3	Déclaration ou rapport d'expert, informations concernant l'expert et déclaration de consentement	6.1.3	
1.4	Attestation relative aux informations provenant de tierces parties		
1.5	Déclaration sans approbation préalable		
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6.2.1	
2.1	Identité des contrôleurs légaux	6.2.1	
2.2	Changement éventuel		
3	FACTEURS DE RISQUES	1.4	
<u> </u>	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	Chapitre 1	
4.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	1.1.1	
4.2	Liens, numéro d'enregistrement et LEI de la Société	1.1.1	
4.3	Date de constitution et durée de vie de la Société	1.1.1	
4.4	Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays dans lequel elle est constituée, adresse et numéro de téléphone du siège social, site internet	1.1.1	
5	APERCU DES ACTIVITES	Chapitre 1	
5.1	Principales activités	1.2.2	
5.1.1	Nature des opérations	1.2.1	
5.1.2	Nouveaux produits et services importants	1.2	
5.2	Principaux marchés	1.2	
5.3	Evènements importants	1.3	
	Stratégie et objectifs	1.2.2	
5.4	Dépendance du Groupe à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.2.4	
5.6	Indicateurs du positionnement concurrentiel		
5.7	Investissements	1.2.4	
5.7.1	Investissements importants réalisés au cours des trois derniers exercices	1.2.4	
5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compter réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont	1.2.4	
5.7.3	déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement Co-entreprises et engagements pour lesquels la Société détient une portion significative du capital	1.1.3.2	
5.7.4	Questions environnementales	Chapitre 2	
5.7.1	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	Chapitre 1	
6.1	Description sommaire du Groupe	1.1	
5.2	Liste des filiales importantes	1.1.3.2	
7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	Chapitre 1.3	
7.1	Situation financière	1.3.3	
7.1.1	Evolution des résultats et de la situation financière de la Société	1.3.3	

7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	1.3.5	
7.2	Résultats d'exploitation	1.3.3	
72.1	Facteurs importants, évènements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements influant sensiblement le résultat du Groupe	1.3.3	
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets du Groupe	1.3.3	
	TRESORERIE ET CAPITAUX	Chapitres 1 et 5	3
8	Informations sur les capitaux de la Société	1.3.4 et Chapitre 5	3
8.1	Source et montant des flux de trésorerie	1.3.4	3
8.2	Informations sur les besoins de financement et la structure de		3
8.3	financement de la Société	1.3.4 et 1.4.2.2	
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux pouvant influer sur les opérations de la Société Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les	Chapitre 5	
8.5	engagements visés au 5.7.2 ci-dessus		
9	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	Chapitre 1	
10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	Chapitre 1	
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin de dernier exercice		
10.2	Evènement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe		
11	PREVISIONS OU ESTIMATION DU BENEFICE	Néant	
11.1	Prévisions ou estimations de bénéfices publiés		
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions		
11.3	Déclaration de compatibilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables		
12	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	Chapitre 3	
12.1	Organes d'administration, de direction et de surveillance	3.2	
12.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	3.2.5	
13	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	Chapitre 3	
13.1	Montant des rémunérations versées et avantages en nature	3.2.1	
13.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versements de pensions, retraites ou autres avantages au profit des mandataires sociaux	3.2.2	
14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	Chapitre 3	
	Dates et expiration des mandats des membres des organes	3.1.2	
14.1	d'administration et de direction pour le dernier exercice Contrats de service liant les membres des organes		
14.2	d'administration, de direction ou de surveillance de la Société	3.1.6	
14.3	Informations sur les comités spécialisés de la Société	3.2	
14.4	Gouvernement d'entreprise	Chapitre 3	
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise		
15	SALARIES	Chapitre 2 et chapitre 3	
15.1	Nombre de salariés	2.2.3	
15.2	Participations et stock -options des personnes visées au 12.1 ci- dessus	4.1.6.3 et 4.3	
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de la Société	Néant	
16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	Chapitre 5	4
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote de la Société	5.4	4
	Existence de droits de vote différents	5.4	
16.2	Existence de droits de vote differents		
	Contrôle direct ou indirect de la Société	5.4	
16.2 16.3 16.4		5.4 Néant	

18	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	Chapitre 4	4
	Informations financières historiques		
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit		
	Changement de date de référence comptable		
18.1.2	Normes comptables		
18.1.3	<u> </u>		
18.1.4	Changement de référentiel comptable Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, tableaux		
18.1.5	des flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives		
18.1.6	Etats financiers consolidés		
18.1.7	Date des dernières informations financières		
18.2	Informations financières intermédiaires et autres		
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques		
18.3.2	Autres informations auditées		
18.3.3	Source des informations non auditées et raisons de l'absence d'audit		
18.4	Informations financières pro forma		
18.5	Politique en matière de dividendes		
18.51	Description de la politique de distribution de dividendes et de		
18.5.2	toute restriction applicable Montant des dividendes par action pour les trois derniers exercices		
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage		
18.7	Changement significatif de la situation financière de la Société		
19	INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES	Chapitre 5	4
19.1	Capital social	5.1	4
19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	5.1	4
19.1.2	Informations relatives aux titres non représentatif du capital		
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société	5.1.4	
19.1.4	Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	Chapitre 5	4
17.1.4	Informations our les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, non émis, ou		
19.1.5	sur toute entreprise visant à augmenter le capital Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant		
19.1.6	l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	Néant	
19.1.7	Historique du capital social	5.1	4.1
19.2	Acte constitutif et statuts	5.3	
19.2.1	Registre et objet social	5.3.1	
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	5.3.3	
19.2.3	Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	5.3.5	
20	CONTRATS IMPORTANTS	1.2.8	3.1
21	DOCUMENTS DISPONIBLES		5



innovative medicine for everyone, everywhere

115 avenue Lacassagne 69 003 Lyon – FRANCE

Tél. +33 4 72 610 610 Fax. +33 4 72 363 967

www.adocia.com

